

Echafaudeur(se)

Métier

Le(la) monteur(se) échafaudeur(se) évolue à un poste qui doit permettre aux autres ouvriers d'un chantier de travailler en sécurité dans des endroits difficilement accessibles. Pour cela, il(elle) monte une structure appelée échafaudage suivant la notice de montage et les instructions du chef de chantier. A la fin du chantier, il(elle) se charge de démonter l'échafaudage. Le(la) monteur(se) échafaudeur(se) doit respecter les règles et normes de sécurité en accomplissant les opérations d'installation et de démontage ainsi que la vérification de l'échafaudage

Validation - Reconnaissance des acquis

- Attestation de formation
 - Comportant la liste des compétences acquises afin que l'employeur puisse délivrer les autorisations au montage, vérification, réception maintenance, utilisation et démontage des échafaudages roulants selon la réglementation et recommandation en vigueur (décret 2008-244 du 7 mars 2008 - Art (V) (R4323-69) et la recommandation R457 (annexe 2) de la CNAMTS).
- Attestation Certificat d'Aptitude Habilitation Travail Hauteur
- Certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST)















